

AFFAIRE N° 8

APPROBATION travaux pour l'extension de la Centrale Hydro-électrique St-Denis.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 6 Septembre 1957

Mesdames,

Messieurs,

Les travaux d'extension du bâtiment de la Centrale hydraulique de Saint-Denis, destiné à recevoir la turbine devant utiliser l'eau pour actionner les électropompes refoulant l'eau à la Montagne, ont été effectués, en 1957.

Ces travaux exécutés par le Compagnie d'Entreprises (Ex-E.M.C) ont été payés par la Société Energie Electrique de la Réunion, soit, la somme de: 1.950.000francs.

Pour pouvoir effectuer le remboursement à l'E.E.R. je vous demande de bien vouloir approuver les travaux d'extension de la Centrale hydro-électrique de Saint-Denis dont le financement a été assuré par une subvention du F.I.D.O.M. au budget de la Commune de Saint-Denis

Le Maire,
Signé: VALLON-HOARAU.

Adopté à l'unanimité.